

**SCP MAMELLI
NOTAIRES
20217 SAINT FLORENT**
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

COMMUNEE NONZA (20217)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), rue Principale, le 13 mars 2023
Monsieur André CANALE époux de Madame Michèle, Claude, DEFOLIE, demeurant NONZA (20217). Né à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) le 3 avril 1950.

A ÉTÉ DECLARÉ PROPRIETAIRE DU BIEN SUIVANT :

SUR LA COMMUNE **de NONZA (20217)** le bâtiment élevé sur deux niveaux cadastrée E-326 Affacata.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis,
Le Notaire

Adresse mail de l'étude : scp.mamelli@notaires.fr
(Où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C.)